

REUNION DU SYNDICAT DU MERCREDI VINGT VING JANVIER DEUX MIL DIX SEPT

Le Syndicat s'est réuni, sur convocation du Président, Jacques SAINT-CRICQ, le mercredi 25 janvier 2017, à 10 heures à la mairie d'Agon Coutainville.

Etaient présents : MM. SAINT-CRICQ, COFFINIER, COUASNON, DARIDON, RATTIER, syndics titulaires, MM. GROULT, NICOLAY, syndics suppléants.

Excusés : MM. ALEXANDRE, LECLERC, PFEIFFER, syndics titulaires, MM. ASSELIN-THER, FRANCOIS, syndics suppléants. Mme Lydie PERROT-LAMBERT, Trésorière.

Mme LEBOUTEILLER, secrétaire, assiste à la réunion.

Le procès-verbal de la réunion du 9 janvier est adopté à l'unanimité.

1 COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le compte administratif de 2016, établi M. Michel PFEIFFER, Président en 2016, présente les chiffres suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	39 455,28	8 126,33
Recettes	45 238,70	68 233,56
Résultat de l'exercice	5 783,42	60 107,23
Résultat antérieur reporté	- 40 445,70	400 779,75
Résultat de clôture	- 34 662,28	460 886,98
1 Excédent global cumulé fin 2016		426 224,70

Le Syndicat, adopte, à l'unanimité, le compte administratif de 2016.

COMPTE DE GESTION 2016

Le compte de gestion de 2016, établi par la trésorière, Mme Lydie PERROT-LAMBERT, qui présente les mêmes chiffres, est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Syndicat décide d'affecter les résultats de fonctionnement en section d'investissement au C/1068 : 34 662,28 et de reporter le disponible en section de fonctionnement, C/002 : 426 224,70

BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget primitif de 2017 est voté à l'unanimité, il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Section d'investissement :	95 163
Section de fonctionnement :	494 224

TAXES SYNDICALES 2017

Le Syndicat décide de maintenir le montant global des taxes syndicales de 2017 à 68.000 €.

EPI EN BOIS

L'ordre de service sera envoyé dès que possible à l'entreprise Eurovia pour que les travaux soient réalisés avant la fin février. M. Jacques SAINT-CRICQ prendra contact avec l'entreprise dans les prochains jours.

TRAVAUX DE RE-ENSABLEMENT

M. Jacques SAINT-CRICQ doit rencontrer l'entreprise BOUTTE le jeudi 26 janvier pour la programmation des travaux.

Compte tenu de l'évolution des secteurs de plage malmenés lors de la tempête de janvier, le syndicat décide de renforcer en priorité avec 6 000 m³ le centre de chaque côté de la cale et d'apporter 3 000 m³ au nord de la digue et 3 000 m³ au sud (escalier près de la propriété NICOLAY).

DEMANDES DE SUBVENTION

Le syndicat sollicite auprès de la Mairie d'Agon Coutainville et du Conseil Départemental une subvention pour la réalisation de l'épi en bois et le ré-ensablement.

BAISSE DE L'EPI AU NORD

Pour faire suite à la résolution de l'AG concernant la baisse de l'épi, M. Jacques SAINT-CRICQ donne lecture du courrier qu'il se propose de remettre à M. le Maire qui est l'autorité compétente puisque c'est la commune, Maître d'ouvrage, qui a financé cet épi. Il lui suggère d'attendre l'évolution de ce secteur de plage suite à la mise en place de l'épi de bois. Le syndicat approuve ce courrier qui sera transmis à ce jour à la Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Le syndicat souhaiterait que soient installés d'avantage de panneaux « enrochements interdits » afin de dégager toute responsabilité. Ceci relevant de la police du Maire, une demande sera faite auprès de la Mairie.

L'Assemblée Générale est fixée au lundi 7 août 2017. Il sera demandé auprès de la Mairie la réservation de l'Espace Culturel et le prêt de matériel de projection.